

SELECTION D'ARTICLES DE PRESSE EN FRANCAIS

26 juin 2006

Aujourd'hui Le Maroc

Torture : «le Maroc a fait des progrès mais...»

Aujourd'hui, le monde entier célèbre la Journée de soutien aux victimes de la torture. Sur ce chapitre, le Royaume a franchi un pas important en criminalisant cette pratique. Mais beaucoup reste à faire, d'après Mohamed Sektaoui, DG d'Amnesty-Maroc.

ALM : Vous venez de saisir les autorités sur la torture au Maroc. Quelles sont vos revendications ?

Mohamed Sektaoui : A la veille de la Journée de soutien aux victimes de la torture, que le monde entier célèbre aujourd'hui, nous avons jugé opportun d'adresser aux autorités, ainsi qu'aux organismes officiels chargés des droits de l'Homme, une lettre dans laquelle nous formulons le souhait que le Royaume, devenu membre du Conseil des Nations unies pour les droits de l'Homme, franchisse un nouveau pas en adoptant le Protocole facultatif annexé aux précédents accords de l'ONU sur la lutte contre la torture. Nous avons saisi, à cet effet, le Premier ministre, le ministre de l'Intérieur, le ministre de la Justice, le président du Parlement, le président de la Chambre des conseillers, le président du CCDH et M. wali Al Madalim. Nous avons appelé ces responsables à faire en sorte que le Maroc rejoigne les pays ayant adopté ce Protocole entré en vigueur le 22 juin courant et ayant pour objectif d'interdire la torture, les traitements et les sanctions cruelles, inhumaines et humiliantes, par la mise en place de structures de contrôle autorisées à effectuer des visites inopinées dans les centres de détention des pays signataires. Cette tâche incombe à des structures nationales, que les pays membres s'engagent à mettre en place.

Nous sommes convaincus que cette mesure aura des effets dissuasifs sur la pratique de la torture, sachant qu'elle permet à des structures nationales indépendantes de procéder à des contrôles-surprise sur les lieux de détention. Outre l'adoption dudit Protocole, nous demandons au gouvernement de prendre des mesures efficaces en vue d'appliquer les conventions internationales relatives à la lutte contre la torture, mettre en place des accords de partenariat avec les acteurs de la société civile pour l'élaboration de programmes d'éducation et de sensibilisation sur les droits de l'Homme. Nous sommes persuadés qu'en appliquant ces mesures, notre pays, membre du Conseil de l'ONU pour les droits de l'Homme, aura donné un contenu fort à ses engagements internationaux.

En octobre 2005, une loi criminalisant la torture avait été adoptée par le Parlement. Pensez-vous que cette initiative est insuffisante ?

On peut considérer que cette loi est un pas important dans le cadre de la réforme législative et le renforcement des garanties juridiques de prévention contre la torture. Nous avons déjà salué l'adoption de cette loi qui considère la torture comme un acte criminel prévoyant par la même occasion des sanctions pénales pour de longues durées. Nous avons accueilli avec le même intérêt la reconnaissance par le Maroc de la disposition de la commission de l'ONU chargée de la lutte contre la torture à procéder à des enquêtes sur la base des plaintes déposées par les victimes.

Que pensez-vous également des efforts déployés par l'IER pour tourner la sombre page des années de plomb ?

Vous auriez sans doute constaté qu'Amnesty International consacre dans son rapport annuel une partie spéciale au Maroc. Dans ce cadre, on peut remarquer qu'AI a enregistré avec beaucoup de satisfaction les développements positifs que le Royaume a accumulés sur le chapitre des droits de l'Homme, je pense particulièrement au travail de l'Instance Equité et Réconciliation. Mais, en même temps, AI a déploré quelques dépassements relevés dans la foulée de la lutte contre le terrorisme, conduite par les Etats-Unis. Je vous renvoie à la déclaration d'un enquêteur relevant du Parlement européen, quand il a révélé que certaines personnes dont les Etats-Unis sous-traitaient la détention en Europe avaient été transférées vers l'Afrique du Nord. Un ex-prisonnier éthiopien, dénommé Benyam Mohamed Al Habachi, a révélé pour sa part qu'il avait été transféré par les Etats-Unis d'une prison en Europe vers un centre de détention marocain. Selon le témoignage de cet ex-détenu, arrêté en 2002 au Pakistan dans le cadre de la guerre contre le terrorisme, les autorités marocaines auraient fait usage de torture à son encontre avant de le transférer vers la prison de Guantanamo, à Cuba.

Pourriez-vous nous définir le concept de la torture ? Et nous citer, à titre illustratif, des cas perpétrés au Maroc contre des concitoyens ?

Selon la convention internationale de lutte contre la torture, est considéré comme torture tout acte susceptible de porter préjudice et susciter la douleur chez toute personne. D'après cette convention, cela est considéré comme un acte criminel passible de sanction. En ce qui concerne les cas de torture enregistrés au Maroc, plusieurs allégations font toujours état de la pratique de la torture dans les locaux de la police.

<http://www.aujourd'hui.ma/societe-details47277.html>

Appel international de l'UE contre la torture

L'Union européenne a exhorté lundi tous les pays du monde à signer la Convention contre la torture, pratique "cruelle, inhumaine et dégradante".

"La culture de l'impunité est inacceptable", dénoncent lundi 26 juin les Vingt-cinq dans un communiqué, à l'occasion de la neuvième journée annuelle internationale de soutien aux victimes de la torture, sous égide de l'ONU.

"L'UE est déterminée à continuer et intensifier ses propres efforts pour promouvoir un monde libéré de la torture", poursuit le texte, en condamnant vivement toutes les tentatives d'Etats ou de responsables publics en vue de légitimer ou accepter de telles pratiques, "quelles que soient les circonstances, y compris sous couvert de sécurité nationale".

Le communiqué ne mentionne pas l'affaire des prisons secrètes présumées de la CIA en Europe de l'est, ni la situation dans le camp de détention américain de Guantanamo à Cuba, mais ces thèmes, et l'attitude des Etats-Unis en la matière, sont au coeur de la préoccupation des Européens.

"Torture: dégradante et dommageable"

La semaine dernière, au cours du sommet UE/Etats-Unis à Vienne, les dirigeants européens avaient exhorté le président George W. Bush à fermer Guantanamo au plus vite, et à redoubler d'efforts pour garantir que les droits de l'homme ne sont pas sacrifiés sur l'autel de la guerre américaine contre le terrorisme.

"La torture n'est pas seulement une tragédie pour les victimes, directes ou indirectes", poursuit le texte de l'UE. Elle est également "dégradante et dommageable pour l'esprit de ceux qui infligent des tortures et des traitements ou punitions cruels, inhumains et dégradants, ainsi que pour les sociétés qui tolèrent de tels outrages".

(Avec AP)

<http://archquo.nouvelobs.com/cgi/articles?ad=europe/20060626.OBS3146.html&host=http://permanent.nouvelobs.com/>

Oumma.com

Nizar Sassi, interné 30 mois à Guantanamo : « Ce camp est une machine à créer de la haine contre les Américains »

Par **Ian Hamel**

Nous avons rencontré Nizar Sassi, ce Lyonnais de 27 ans, juste après le suicide de trois prisonniers de Guantanamo par pendaison. Et avant que le président américain Georges Bush n'affirme à Vienne qu'il « aimerait bien » fermer ce camp installé dans une enclave de l'île de Cuba. Nizar Sassi, originaire de Tunisie, né à Vénissieux, dans la banlieue lyonnaise, a passé trente mois derrière les barreaux. Il était en Afghanistan en septembre 2001. Arrêté au Pakistan, livré aux Américains, cet ancien agent de médiation dans le métro de Lyon, a survécu plus de deux ans dans une minuscule cage grillagée à Guantanamo.

Selon lui, il est pratiquement impossible de se suicider dans ce camp, les prisonniers étant surveillés 24 heures sur 24. « Les Américains cherchent à se débarrasser des prisonniers jugés dangereux et qu'ils ne peuvent pas inculper faute de preuves », souligne Nizar Sassi. Il est l'auteur de « Prisonnier 325, Camp Delta » (*).

Soulignons que Philip Grant, juriste et président de Trial, association suisse contre l'impunité, dresse un parallèle entre Guantanamo et les explications données par Hermann Goering pour justifier l'existence de camps de concentration en Allemagne : Ils servaient à interner des gens qui n'avaient pas commis de crime, mais qui, selon les nazis, semblaient susceptibles d'en commettre « si elles restaient en liberté ».

Connaissez-vous les trois prisonniers qui se sont suicidés par pendaison à Guantanamo (deux Saoudiens et un Yéménite) ? Leurs morts vous étonnent-elles ?

Nous ne nous connaissions pas sous nos noms de famille. Mais oui, j'ai croisé les deux Saoudiens à Guantanamo. Les tentatives de suicide y sont très fréquentes, mais habituellement elles n'aboutissent pas car nous sommes surveillés en permanence par des gardiens. Les Américains arrivent presque aussitôt pour détacher les pendus. Comment voulez-vous vous dissimuler lorsque vous êtes enfermé dans une cage de 2 mètres sur 1,80 mètre ? J'ai le souvenir d'un jeune homme de 19 ans : il est resté paralysé de sa tentative de pendaison.

Vous-même, avez-vous pensé au suicide dans ce camp ?

Non, j'avais trop envie de vivre, ou du mois de survivre. Mais si j'étais resté plus de trente mois à Guantanamo, aurais-je tenu le coup ? A la fin, j'étais véritablement à bout. Je n'ai pas subi les mêmes humiliations que de jeunes Saoudiens ou Pakistanais. Je suis né en France et j'étais moins choqué qu'eux quand des femmes militaires américaines venaient péter et roter devant nous. Il faut savoir que les gardiens se permettaient de nous pisser dessus ! Dans ces conditions, ils ne se gênaient guère pour jeter le Coran dans les toilettes.

De nombreux spécialistes du terrorisme dénoncent l'absurdité de Guantanamo. Même si les prisonniers ont commis des actes de terrorisme, au bout de trois ou quatre ans, ils sont incapables de fournir la moindre information exploitable. Pourquoi les garder sans jugement dans ce camp ?

Je n'irai pas jusqu'à dire que tous les prisonniers de Guantanamo sont innocents. Mais la plupart n'ont aucun lien avec le terrorisme. Ce sont souvent de pauvres types vendus aux Américains pour 3000 ou 5000 dollars par des Afghans ou des Pakistanais. C'est mon cas, en 1981, j'avais 22 ans. Il n'est pas difficile d'enquêter sur mon passé : j'étais vigile après avoir été agent de médiation dans le métro à Lyon. Je ne connaissais même pas Al-Qaïda et je ne parlais ni arabe ni anglais. Je n'ai jamais tiré un coup de feu contre quelqu'un.

Malgré tout, en septembre 2001 vous étiez en Afghanistan.

Etait-il interdit d'aller en Afghanistan à cette époque ? Non. J'étais jeune et j'aimais les armes. Je suis parti là-bas pour quelques semaines, en été, afin d'apprendre les techniques de combat et le maniement des armes. Je ne suis ni un islamiste ni un terroriste. Je n'ai séjourné que peu de temps au camp El Farouk, étant tombé malade au bout d'un mois.

Que s'est-il passé après le 11 septembre ?

C'était le sauve-qui-peut. Tora-Bora, sur les contreforts de l'Himalaya, était la seule voie de passage praticable pour fuir au Pakistan. J'y ai passé un mois sous des bombardements épouvantables. J'ai été arrêté au Pakistan : pour cette population pauvre, j'étais une sorte de jackpot qui tombait du ciel. Elle m'a vendu pour 5 000 dollars aux Américains en prétendant que j'étais un terroriste.

Les Américains sont-ils aussi stupides que cela

Au départ, ils étaient persuadés que nous étions responsables des attentats du 11 septembre ! Les soldats ne se gênaient pas pour nous passer à tabac presque quotidiennement, pour nous humilier. J'ai d'abord été emprisonné en Afghanistan, puis à Guantanamo. Les personnes qui nous interrogeaient se succédaient sans cesse sans, apparemment, se concerter. On nous posait toujours la même question, du style, « connaissez-vous Oussama Ben Laden » ? C'est effrayant, il aurait suffi de livrer n'importe quel nom sous la torture pour que les Américains tentent d'arrêter aussitôt la personne citée.

Les gardiens de Guantanamo sont-ils dupes de cette situation ?

Pas tous. On ignore qu'un régiment entier, qui se conduisait trop humainement vis-à-vis de nous, a vite été déplacé hors de Guantanamo. En fait, cette base est à usage interne pour les Américains. Bush veut faire passer le message suivant : rassurez-vous braves gens, les « méchants » ne vous feront plus de mal, ils ne sortiront jamais d'ici.

Y-a-t-il des « méchants » à Guantanamo ?

J'ignore s'il y a beaucoup de « méchants » qui entrent à Guantanamo, mais il y en a beaucoup qui en sortent ! La plupart des prisonniers répètent que s'ils parviennent à quitter un jour ce lieu, dès le lendemain ils prendront la route de l'Irak pour se battre contre les Américains. Guantanamo est une machine à créer de la haine. Mais pour ma part, je préfère passer un trait sur mon passé. Je travaille dans une société agroalimentaire, grâce au maire de Vénissieux. Je ne regarde pas la TV et je ne suis pas l'actualité.

Quelle est votre situation en France ?

A mon retour de Guantanamo, j'ai été inculpé pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » et incarcéré. Je passe en jugement à Paris du 3 au 12 juillet prochain, ainsi que les cinq autres détenus français le Guantanamo. Il y avait un septième Français, mais les traitements subis en prison l'ont rendu fou.

(*) « Prisonnier 325, Camp Delta. De Vénissieux à Guantanamo », Nizar Sassi. Denoël, 214 pages.

http://www.oumma.com/article.php3?id_article=2093

Nouvel Obs

Guantanamo, un casse-tête pour Washington

BASE NAVALE DE GUANTANAMO, Cuba (Reuters) - La fermeture du centre de détention de Guantanamo est un véritable casse-tête pour les Etats-Unis, a déclaré lundi à la presse John Bellinger, conseiller juridique du département d'Etat.

Washington souhaite renvoyer chez eux les 540 étrangers soupçonnés d'activités terroristes qui y sont détenus, mais leurs pays refusent pour la plupart de les accueillir, a-t-il assuré.

"Un certain nombre nient même que ces individus comptent parmi leurs ressortissants", a souligné Bellinger, saluant la bonne volonté des capitales qui ont en revanche accepté le principe de ces retours.

Les Etats-Unis, a-t-il poursuivi, ne procéderont à aucun rapatriement avant d'avoir obtenu l'assurance que personne ne sera maltraité ou torturé et souhaitent en outre obtenir la garantie que les détenus jugés dangereux seront incarcérés en lieux sûrs.

"Nous voulons mettre fin, si possible, aux activités de Guantanamo, tout en continuant à nous protéger, nous et les autres, et en nous assurant que les détenus libérés soient traités humainement. C'est un véritable casse-tête, pour nous", a ajouté Bellinger.

La Cour suprême des Etats-Unis doit se prononcer cette semaine sur la légalité des tribunaux militaires mis sur pied pour juger les pensionnaires de la base navale.

<http://archquo.nouvelobs.com/cgi/articles?ad=etranger/20060627.REU31534.html&host=http://permanent.nouvelobs.com/>

20 juin 2006

Nouvel Obs

Washington veut des garanties pour fermer Guantanamo

BASE NAVALE DE GUANTANAMO BAY, Cuba (AP) -- Les Etats-Unis souhaitent fermer leur camp-prison de Guantanamo mais veulent s'assurer que les ex-détenus ne représenteront pas une menace pour leur sécurité et ne risqueront pas d'être maltraités dans leur pays, selon un haut responsable des Affaires étrangères à Washington.

"Cela montre bien l'imbroglio dans lequel nous nous trouvons (...) Nous voulons refermer le dossier Guantanamo tout en continuant de nous protéger et de protéger les autres", a expliqué lundi soir John Bellinger III, conseiller juridique du Département d'Etat.

D'après lui, nombre de pays ne veulent pas se charger des détenus, ne les considèrent pas comme leurs ressortissants ou ne fournissent pas de garanties suffisantes que ces hommes ne représenteront plus une menace contre les Etats-Unis et que leurs droits seront respectés. Fermer Guantanamo se révèle donc "plus facile à dire qu'à faire", estime M. Bellinger.

Sous la pression de la communauté internationale et d'une partie de son opinion publique, le président George W. Bush a déclaré qu'il souhaitait fermer le camp pour "combattants ennemis", statut inconnu du droit international qui désigne les membres présumés d'Al-Qaïda et des milices talibanes d'Afghanistan.

Sur les quelque 450 hommes détenus à Guantanamo Bay, sur l'île de Cuba, seuls dix ont été inculpés de crimes qui devraient les envoyer devant des tribunaux militaires, sur ordre du chef de la Maison Blanche, à moins que la Cour suprême qui examine la légalité de la procédure cette semaine n'en décide autrement. Ce seraient les premiers procès du genre depuis la Deuxième Guerre mondiale. AP

<http://archquo.nouvelobs.com/cgi/articles?ad=etranger/20060627.FAP5502.html&host=http://permanent.nouvelobs.com/>

Info690

UE: Des présumés terroristes ont été remis à des agents américains en Europe

STRASBOURG (AP) - Le commissaire européen à la justice et aux affaires intérieures, Franco Frattini, a reconnu mardi que des personnes soupçonnées d'activités liées au terrorisme avaient été remises à des agents américains sur le territoire de l'Union européenne.

Il demande donc aux Etats membres d'effectuer des enquêtes approfondies au sujet de ces possibles violations des droits de l'homme, et de la collusion présumée des pays européens.

M. Frattini reconnaît comme "un fait" que de telles pratiques ont eu lieu en territoire européen depuis les attentats du 11-Septembre sans que l'on puisse en connaître l'étendue à ce stade. La question de la connaissance que les Etats pouvaient en avoir et de leur coopération éventuelle n'est pas claire non plus, a-t-il noté. La question de la légalité de ces pratiques est posée elle aussi, d'après lui.

Le Commissaire Frattini intervenait après la décision de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe de poursuivre son enquête sur le sujet. Et son appel à mettre sur pied des garde-fous pour éviter toute future violation des droits humains par des membres des services de renseignements étrangers.

Pour le commissaire européen, c'est aux autorités nationales d'enquêter sur les activités de la CIA sur leur territoire et ce n'est qu'ensuite que la Commission pourra éventuellement agir, si ces faits s'avéraient délictueux.

"Il est extrêmement prématuré de tirer des conséquences des éléments disponibles jusqu'à présent. Ce que nous devons faire c'est nous assurer que les autorités nationales comprennent qu'elles n'ont pas seulement le pouvoir mais le devoir d'effectuer des enquêtes judiciaires", a déclaré M. Frattini. Appelant à la constitution de commissions nationales, il s'est dit déterminé "à encourager, à exercer des pressions politiques si nécessaire sur les ministres de l'Intérieur pour que nous aboutissions à des résultats".

Le Commissaire Frattini a cependant jugé prématuré de parler de sanctions pour d'éventuelles violations des traités européens relatifs aux droits de l'homme. Dans un premier temps, il revient aux autorités nationales de "tirer des conclusions": "nous ne savons pas pour l'instant, avec les preuves juridiques dont nous disposons, si les gouvernements étaient au courant" ou pas, a-t-il ajouté.

Le sénateur suisse Dick Marty, chargé de l'enquête pour le Conseil de l'Europe (qui regroupe 46 pays), a apporté des preuves pour plusieurs de ces cas. Par exemple, la Bosnie a effectivement reconnu avoir remis aux Américains, hors toute procédure légale, six suspects algériens en 2002. Ils se sont tous retrouvés à Guantanamo où ils sont toujours. La Suède a également reconnu son implication.

Selon M. Marty, des agents européens ont coopéré aux transferts de 17 personnes en tout, enlevées par des agents américains et qui se sont retrouvés soit à Guantanamo, soit dans des prisons secrètes présumées en Pologne, Roumanie, Egypte et Jordanie notamment. Certaines de ces personnes ont fait état de torture et de mauvais traitements dans ces centres de détention.

Dans son rapport rendu public début juin, Dick Marty avait épinglé 14 pays -Grande-Bretagne, Allemagne, Italie, Suède, Bosnie, Macédoine, Turquie, Espagne, Chypre, Irlande, Grèce, Portugal, Roumanie et Pologne-, complices de "transferts illégaux" de personnes soupçonnées de terrorisme par la CIA. La Roumanie et la Pologne sont en outre montrées du doigt pour avoir abrité sur leur sol des prisons secrètes.

<http://www.info690.com/nouvelles.php?cat=3&id=62735>

28 juin 2006

DW-WORLD.de

Suicides organisés à Guantanamo ?

La Cour suprême des Etats-Unis décidera jeudi de la légalité des tribunaux militaires destinés à juger les détenus de Guantanamo. Des tribunaux créés par le président américain George W. Bush dans la foulée des attentats du 11 septembre 2001. Et des tribunaux surtout maintes fois montrés du doigt par des organisations de défense des droits de l'homme.

A Guantanamo, plusieurs détenus ont été découverts en possession de médicaments et ce, quelques semaines avant le suicide de trois prisonniers, le 10 juin dernier. Par ailleurs, des noeuds coulants ont été découverts dans des cellules, ce qui selon le commandant de la base, prouve que d'autres prisonniers comptaient attenter à leurs jours dans le cadre d'une opération coordonnée.

<http://www2.dw-world.de/french/nachrichten/3.185653.1.html>

Amnesty International

Guantanamo

4 années sans justice

Président des États-Unis
George W. Bush
The White House
1600 Pennsylvania Avenue
Washington DC 20500
États-Unis

Nous, soussignés, vous demandons de fermer le centre de détention de Guantánamo et de faire en sorte que tous les prisonniers soient immédiatement libérés s'ils ne sont pas inculpés et jugés dans le respect des normes d'équité.

Les commissions militaires violent plusieurs dispositions des traités internationaux auxquels les États-Unis sont partie et ne permettent pas des procès équitables conformes aux normes internationales. Ces instances présentent des lacunes importantes et devraient être abandonnées immédiatement.

Beaucoup de détenus de Guantánamo viennent de pays que le gouvernement des États-Unis a lui-même condamnés parce qu'ils ont commis des violations des droits humains. Nous vous prions par conséquent de veiller à ce que les États-Unis ne transfèrent pas ces prisonniers dans des pays où ils risqueraient de subir de nouvelles violations.

Nom :
Adresse :
Âge :
Pays :
Courriel :

Nombre total de signataires : 788

<http://www.amnistie.qc.ca/actions/petition-electronique.cfm?record=4788>

29 juin 2006

Le Journal-hebdo

Le sit in des familles de prisonniers annulé

Devant organiser un sit in de protestation en face du consulat américain à Casablanca, l'association Annassir s'est résolue, 24 heures avant, à annuler le rendez-vous. Son président, Abderahim Mouhtad, a reçu un appel téléphonique venant d'un responsable de la wilaya de Casablanca qui l'a sommé d'annuler cette manifestation sans quoi les forces de l'ordre n'hésiteraient pas à réprimer les participants.

Les familles des détenus marocains à Guantanamo s'indignent contre la terreur exercée sur leurs proches dans la prison américaine à Cuba et de la terreur des autorités marocaines exercées contre elles, chez elles, au Maroc.

http://www.lejournal-hebdo.com/article.php3?id_article=8605

Canada.com

La Cour suprême des Etats-Unis bloque les procès des détenus de Guantanamo

WASHINGTON (AP) - La Cour suprême américaine a jugé jeudi que le président George W. Bush avait outrepassé ses pouvoirs en ordonnant que les détenus de la base de Guantanamo, à Cuba, soient jugés devant des tribunaux militaires pour crimes de guerre.

Cette décision a tout d'un reproche adressé à l'administration américaine. Le juge John Paul Stevens a rédigé cet arrêt, estimant que les procès proposés étaient illégaux au regard du droit américain et des Conventions de Genève.

La décision porte sur le cas de Salim Ahmed Hamdan, un Yéménite qui a travaillé comme garde du corps et chauffeur d'Oussama ben Laden. Cet homme âgé de 36 ans a passé quatre ans à Guantanamo. Il est accusé de conspiration contre des citoyens américains de 1996 à novembre 2001.

S'exprimant depuis la Maison Blanche peu après l'annonce de la Cour suprême, le président Bush a refusé de dire jeudi si la décision le pousserait à fermer le centre de détention à Cuba, et a précisé qu'il rechercherait l'appui du Congrès pour que des individus suspectés de terrorisme passent en jugement devant des tribunaux militaires.

L'administration américaine avait laissé entendre au cours des dernières semaines qu'elle se préparait à ce que la Cour suprême s'élève contre le projet de juger des détenus de Guantanamo.

Le centre de détention de Guantanamo, ouvert dans les mois qui ont suivi les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, a été la cible de critiques internationales. Des centaines d'individus suspectés de liens avec al-Qaïda et les talibans -dont des adolescents- ont été conduits dans ce centre depuis 2002.

Trois détenus se sont suicidés à Guantanamo au mois de juin, déclenchant une nouvelle salve de critiques et d'appels à la fermeture de l'installation.

Le 14 juin, le chef de la Maison Blanche a réaffirmé qu'il souhaitait "fermer Guantanamo". Mais, a-t-il ajouté, il faut reconnaître que nous détenons des gens qui sont sacrément dangereux".

Considérés par le gouvernement américain comme des combattants illégaux, les détenus de Guantanamo ne bénéficient pas du statut de prisonniers de guerre selon la Convention de Genève de 1949, et sont quasiment tous emprisonnés sans jugement et sans avoir été informés des charges pesant à leur encontre. Une dizaine seulement ont été inculpés de crimes.

http://www.canada.com/topics/news/en_francais/story.html?id=4e3f04ca-e7e4-454a-9589-75f0d5406564&k=59421

Nouvel Obs

Le Pentagone réaffirme la nécessité du camp de Guantanamo

BASE NAVALE DE GUANTANAMO (Reuters) - Le Pentagone a réaffirmé la nécessité de la prison de Guantanamo, dans une base américaine sur l'île de Cuba, malgré la décision de la Cour suprême des Etats-Unis annoncée quelques heures plus tôt.

Celle-ci a jugé que les tribunaux militaires créés par le président George Bush dans la foulée des attentats du 11 septembre 2001 pour les prisonniers de Guantanamo étaient illégaux. Par cinq voix contre trois, la plus haute autorité judiciaire du pays a estimé que ces tribunaux, appelés "commissions militaires", étaient contraires à la Convention de Genève et aux règles militaires.

Elle était appelée à se prononcer sur le cas de Salim Ahmed Hamdan, le chauffeur d'Oussama ben Laden en Afghanistan, arrêté en novembre 2001 et détenu depuis à Guantanamo.

"Nous concluons que la commission militaire mise en place pour juger Hamdan n'a pas l'autorité pour le faire car sa structure et ses procédures enfreignent" la Convention de Genève sur le traitement des prisonniers de guerre et les règles militaires américaines, écrit le juge John Paul Stevens.

Ces commissions militaires avaient déjà été condamnées à plusieurs reprises par des mouvements de défense des droits de l'homme.

La décision de la Cour suprême constitue un sérieux revers pour l'administration Bush. Le président américain a déclaré qu'il n'avait encore pris connaissance de la totalité du jugement mais il a affirmé que la décision de la Cour Suprême serait "prise au sérieux".

Il a également précisé que son administration allait entamer des consultations avec le Congrès pour trouver une solution.

Jusqu'à présent, seuls dix des 450 prisonniers détenus à Guantanamo ont été mis en accusation devant ces tribunaux.

Le commandant de la prison de Guantanamo avait d'ores et déjà déclaré, avant la décision, qu'un tel avis de la Cour suprême n'affecterait pas le fonctionnement du camp et les avocats des détenus avaient indiqué que cela n'aiderait guère à obtenir la libération de leurs clients, à court terme.

"La décision d'aujourd'hui n'affecte en rien la capacité du président, en tant que commandant en chef des armées, à incarcérer des ennemis combattants. Elle ne fait que poser la question du procès par des commissions militaires", a fait remarquer un responsable à Guantanamo.

Après l'annonce de la décision, un porte-parole du Pentagone a réagi en ces termes: "Guantanamo est un important centre de détention et de recherche de renseignements. Il y a là-bas des gens dangereux".

<http://archquo.nouvelobs.com/cgi/articles?ad=etranger/20060629.REU31988.html&host=http://permanent.nouvelobs.com/>

PDA France

Les familles koweïtiennes encouragées par la décision d'Hamdan

Les familles des prisonniers de Guantanamo espèrent que l'ordonnance de la Cour suprême obligera l'administration Bush à respecter leurs droits légaux

Les familles koweïtiennes dont les proches sont emprisonnés à Guantanamo ont déclaré aujourd'hui qu'elles étaient reconnaissantes de la décision de la Cour suprême américaine qui infirme une décision d'un tribunal inférieur sur le cas Hamdan et qu'elles espéraient que cette décision obligera l'administration Bush à appliquer le principe de légalité aux prisonniers.

La haute cour a infirmé une décision du tribunal de première instance du District de Columbia concernant le processus du tribunal militaire créé à Guantanamo par l'administration Bush. La décision, qui qualifie le processus d'illégal, affecte directement 10 prisonniers sur les 460 prisonniers estimés emprisonnés à Guantanamo, qui sont détenus sans traitement équitable et au détriment des droits humains de base depuis plus de quatre ans et demi.

<< Nous espérons que l'administration Bush respectera désormais les traitements équitables universellement reconnus par le droit international coutumier et accordera aux prisonniers les droits humains de base >>, a déclaré Khalid Al-Odah, directeur du Comité des familles koweïtiennes et père du prisonnier Fawzi Al-Odah. << Il est temps pour le Président Bush de séparer les prisonniers innocents de ceux qui pourront être jugés dangereux à l'issue d'un procès judiciaire équitable. >>

Des leaders internationaux du Royaume-Uni, d'Allemagne, du Danemark et Des Nations Unies ont appelé à la fermeture de Guantanamo. Le Président George W. Bush a par deux fois exprimé son désir de fermer Guantanamo, mais a insisté pour attendre la décision de la Cour suprême sur la constitutionnalité des tribunaux militaires.

<< Maintenant que la Cour suprême a rendu sa décision sur les tribunaux militaires du Président Bush, nous attendons une instruction rapide et équitable pour les détenus >>, a commenté David Cynamon, avocat des détenus koweïtiens. << Les prisonniers sont détenus depuis plus de quatre ans sans avoir pu prendre connaissance des preuves retenues contre eux et sans représentation légale devant les tribunaux militaires. À l'évidence, leurs droits ont été ignorés depuis bien trop longtemps. >>

Il s'agit de la deuxième décision de la Cour suprême qui va à l'encontre de la politique de l'administration Bush à Guantanamo. Il y a deux ans, la Cour suprême américaine a déclaré que les détenus pouvaient avoir accès aux cours fédérales afin de récuser les bases de leur détention. Suite à cette décision, des avocats privés ont pu rendre visite aux détenus pour la première fois.

<< Accorder aux prisonniers une journée au tribunal permettra aux innocents d'être séparés des coupables, et permettra le début de la restauration de l'image des États-Unis dans le monde comme une nation de justice et un État de droit >>, a déclaré Al-Odah.

Ce communiqué de presse est distribué par Levick Strategic Communications au nom de l'International Counsel Bureau. Pour plus d'informations, veuillez contacter le Ministère de la justice à Washington, D.C.

Site Web : <http://www.kuwaitifreedom.org>

Pour des entretiens avec les familles : Edison Lee de Levick Strategic Communications, +1-202-973-1349, elee@levick.com, pour le Comité des familles koweïtiennes

<http://www.pdafrance.com/articles/prnews/parsing.php?f=1402602.xml>

Info690

Des avocats réclament que Khadr soit extradé de Guantanamo vers le Canada

WASHINGTON (PC) - Les avocats canadiens d'Omar Khadr affirment qu'il devrait être extradé de Guantanamo Bay vers le Canada, maintenant que la Cour suprême des Etats-Unis a statué qu'il était illégal de traduire les détenus devant des tribunaux militaires pour crimes de guerre.

"Ils devraient retourner (Omar Khadr) au Canada, a déclaré jeudi l'avocat Dennis Edney. Nous avons des lois concernant les crimes de guerre commis à l'étranger."

Khadr, âgé de 19 ans, est prisonnier au centre de détention de Guantanamo, à Cuba, depuis son arrestation en Afghanistan en 2002.

Mais c'est le gouvernement canadien - et non les avocats de Khadr - qui doit faire la demande d'extradition.

M. Edney a fustigé Ottawa pour ne pas avoir pris position dans l'affaire Khadr. Il a aussi dit que le gouvernement canadien ne s'était pas prononcé concernant le centre de détention de Guantanamo, alors que d'autres pays ont réclamé sa fermeture.

"Notre gouvernement n'a pas dit un seul mot, a affirmé M. Edney. Ils ont eu recours à la diplomatie silencieuse. J'ai trois dossiers remplis de lettres des Affaires étrangères qui ne disent absolument rien."

<http://www.info690.com/nouvelles.php?cat=3&id=62937>

Swissinfo

Première proposition pour régler le flou autour de Guantanamo

WASHINGTON - Le sénateur républicain Arlen Specter a présenté jeudi la première ébauche d'un projet de loi visant à régler le flou juridique autour de Guantanamo. Son texte revient à accorder le blanc-seing du Congrès à des procédures suivies par l'administration.

Le projet de l'influent président de la commission des affaires judiciaires autoriserait le président à établir des "commissions militaires" pour juger les terroristes présumés détenus sur la base américaine à Cuba. Il spécifie que, en première instance comme en appel, la justice militaire serait seule compétente. La Cour suprême ne pourrait intervenir qu'en dernier recours.

Plutôt que de retenir le terme d'"ennemi combattant", employé par l'administration Bush, il utilise celui d'"ennemi sans privilège", et prévoit qu'un "tribunal de terrain" décide dans un délai de 30 jours si un détenu mérite cette appellation, et s'il a droit aux droits reconnus par la Convention de Genève sur les prisonniers de guerre.

Il remplace les actuelles "commission du statut" par des "tribunaux de classification", chargés de déterminer tous les six mois si un détenu peut être renvoyé dans son pays d'origine. Cette procédure serait marquée par une meilleure protection des droits de la défense que la procédure actuelle.

M. Specter a pris de vitesse les responsables de la commission de la défense, qui ont annoncé qu'ils organiseraient des auditions le mois prochain, avant de présenter éventuellement un projet de loi à la rentrée de septembre.

Le chef de la majorité républicaine du Sénat Bill Frist a indiqué qu'il entendait également proposer un projet de loi en juillet pour "autoriser les commission militaires". Des efforts sont également en cours à la Chambre des représentants, où le président de la commission de la Défense Duncan Hunter a annoncé des auditions pour juillet.

http://www.swissinfo.org/fre/international/agences/detail/Premiere_proposition_pour_regler_le_flou_autour_de_Guantanamo.html?siteSect=143&sid=6858575&cKey=1151624781000

Nouvel Obs

Guantanamo: les USA doivent trouver "rapidement" une alternative aux tribunaux militaires, selon le Premier ministre australien

SYDNEY (AP) -- Les Etats-Unis doivent "rapidement" trouver une alternative aux tribunaux militaires pour juger les détenus de la prison de Guantanamo Bay, a estimé vendredi Le Premier ministre australien John Howard, au lendemain de la décision de la Cour suprême américaine jugeant illégaux les procès pour terrorisme devant ces tribunaux.

M. Howard craint que si le seul détenu australien de Guantanamo, David Hicks, était rapatrié en Australie, il devrait être remis en liberté, n'ayant enfreint à aucune loi australienne.

"Ce qui doit se passer maintenant, plutôt rapidement à mon avis, est que l'administration (américaine) doit décider de comment gérer le procès des gens qui sont détenus", a estimé le Premier ministre australien.

"Notre avis concernant M. Hicks est qu'il devrait être jugé", a-t-il ajouté.

"Puisque le procès devant la commission militaire est considéré comme anticonstitutionnel par la Cour, il faut clairement une autre méthode de procès -une cour martiale ou un procès civil- qui soit conforme à la décision de la Cour suprême", a poursuivi M. Howard.

L'arrêt rendu jeudi par la Cour suprême estime que les procès proposés par l'administration du président George W. Bush étaient illégaux au regard du droit militaire américain et des Conventions de Genève. AP

<http://archquo.nouvelobs.com/cgi/articles?ad=etranger/20060630.FAP6198.html&host=http://permanent.nouvelobs.com/>

30 juin 2006

RSF

Guantanamo : la Cour suprême invalide les tribunaux d'exception, Reporters sans frontières salue une victoire du droit

Reporters sans frontières se félicite de la décision de la Cour suprême qui a invalidé, le 29 juin 2006, le principe de tribunaux d'exception destinés à juger les prisonniers détenus par l'armée américaine sur la base militaire de Guantanamo (Cuba). L'organisation salue dans cette décision une victoire du droit, qui marque peut-être un pas vers la libération de Sami Al-Haj, cameraman soudanais de la chaîne qatarie Al-Jazira, emprisonné sans charge à Guantanamo depuis le 13 juin 2002.

“Cette décision est d’importance capitale, dans la mesure où elle rappelle qu’aucun pays ne peut se soustraire au droit international, en l’occurrence à la Convention de Genève sur les prisonniers de guerre. Nous craignons néanmoins que le Congrès, aujourd’hui saisi de la question du cadre juridique pour les détenus de Guantanamo, ne désavoue à son tour la Cour suprême. En signant cette victoire du droit sur l’arbitraire, la haute juridiction a dénoncé implicitement ce scandale juridique et humanitaire qu’incarne le camp de Guantanamo. Nous espérons désormais que cette décision, qui n’aboutira malheureusement pas à la fermeture du camp, obligera au moins les autorités américaines à libérer rapidement Sami Al-Haj, détenu sans raison depuis quatre ans”, a déclaré Reporters sans frontières.

Par cinq voix contre trois, la Cour suprême fédérale a considéré, le 29 juin, que le président George W. Bush avait “outrepassé ses pouvoirs” et “violé la Convention de Genève sur les prisonniers de guerre” en instituant des tribunaux militaires d’exception chargés de juger ceux que l’administration américaine appelle des “ennemis combattants”.

Cette décision a fait suite à un recours de Salim Hamdan, ancien chauffeur d’Oussama Ben Laden, arrêté en Afghanistan en novembre 2001 et inculpé de “complot contre les Etats-Unis” en juillet 2003 par un tribunal d’exception. L’accusé avait contesté une procédure instituée dans l’urgence après les attentats du 11-Septembre sans l’aval du Congrès.

Sitôt rendue la décision de la Cour suprême, le Sénat américain a présenté une première ébauche de projet de loi destinée à fournir un cadre juridique pour les prisonniers de Guantanamo. Le texte, rédigé par Arlen Specter (Républicain, Pennsylvanie), président du comité judiciaire de la Chambre haute, autoriserait officiellement le président américain à instituer des “commissions militaires” pour juger les détenus, en première instance et en appel. L’avant-projet de loi prévoit également qu’un “tribunal de terrain” décide dans un délai de trente jours si un prisonnier entre dans la catégorie des “ennemis sans privilège” (le terme se substitue à celui d’ennemi combattant) et si les droits inscrits dans la Convention de Genève lui sont reconnus. Enfin, la “commission du statut” serait remplacée par des “tribunaux de classification”, qui statueraient tous les six mois sur le renvoi éventuel d’un prisonnier dans son pays d’origine.

La base de Guantanamo compte à ce jour 440 prisonniers dont le cameraman soudanais de la chaîne de télévision qatarie Al-Jazira Sami Al-Haj, arrêté par les forces de sécurité pakistanaises à la frontière afghane en décembre 2001 et livré à l’armée américaine en janvier 2002. Le journaliste est soupçonné d’être un “ennemi combattant” au prétexte qu’il serait entré illégalement sur le territoire afghan en octobre 2001 au moment des frappes américaines, qu’il aurait dirigé un site Internet soutenant le terrorisme, qu’il se serait livré à du trafic d’armes et qu’il aurait interviewé Oussama Ben Laden. Aucune enquête ni aucun témoignage ne sont venus corroborer ces accusations.

Souffrant d’un cancer de la gorge, privé de soins et de contacts avec sa famille, Sami Al-Haj a déclaré à son avocat britannique Clive A. Stafford Smith avoir subi 130 interrogatoires depuis le début de son incarcération. Ces interrogatoires, destinés à lui faire avouer des liens entre Al-Jazira et Al-Qaïda, ont été ponctués de sévices et de menaces à l’encontre de sa famille. A bout, le journaliste a confié en avril dernier à son conseil ses velléités de mettre fin à ses jours.

Le cabinet londonien Reprieve, dont fait partie Clive Stafford Smith et qui défend 36 prisonniers de Guantanamo, s’est félicité, le 29 juin, de la décision de la Cour suprême. “L’administration Bush a essayé de dire que ces hommes n’avaient aucun droit, aucun accès aux cours de justice, aucun pouvoir pour contester le fait qu’ils sont détenus depuis plus de quatre ans sans charge et sans procès. La Cour suprême a rejeté cette position une fois pour toutes”, a déclaré Zachary Katznelson, conseiller de Reprieve.

http://www.rsf.org/article.php3?id_article=18175

"Un retour à nos valeurs fondamentales", pour l'avocat militaire Charles Swift

Sur les marches de la Cour suprême, le commandant Charles Swift parle de *"victoire"*. La décision de la Cour représente *"un retour à nos valeurs fondamentales"*, dit-il. *Cela montre que l'on ne peut pas nous faire dévier de ce que nous sommes, même en utilisant la peur"*.

Le commandant Swift est l'avocat militaire qui a été commis d'office à la défense de l'ancien chauffeur d'Oussama Ben Laden, Salim Ahmed Hamdan, détenu à Guantanamo depuis plus de quatre ans. Détaché en 2002 par l'armée auprès des *"commissions militaires"*, le tribunal spécial mis en place pour juger les terroristes présumés, Charles Swift s'est rebellé contre une procédure dont les règles s'écrivent au Pentagone.

Le code de procédure des commissions, rédigé en mars 2002, dit ainsi que *"les procédures peuvent être amendées par le secrétaire à la défense en fonction de l'évolution des circonstances"*. Le commandant Swift a porté plainte.

VERS DE MULTIPLES RÉVISIONS

L'affaire "Hamdan contre Bush" est montée jusqu'à la Cour suprême. C'est à lui, en partie, que l'administration Bush doit son revers judiciaire de jeudi 29 juin. L'avocat a plusieurs raisons d'être satisfait. Non seulement la Cour a invalidé le tribunal conçu par le Pentagone, mais elle a aussi réfuté le motif d'inculpation retenu contre son client.

Les juges ont estimé que le Yéménite Salim Hamdan, 36 ans, ne pouvait être poursuivi pour *"association de malfaiteurs"* (*conspiracy*), une qualification trop large et non reconnue par les tribunaux internationaux, qui, de Nuremberg aux tribunaux internationaux mis en place par l'ONU, ont été chargés de poursuivre les criminels de guerre. Pour les juges, l'accusation doit présenter des faits précis, et non une culpabilité par association.

Cette décision ouvre la voie à de multiples révisions, nombre d'*"ennemis combattants"* étant poursuivis en vertu de ce même chef d'inculpation - qui est par ailleurs fréquent dans le système américain de justice pénale.

Quel va être maintenant le sort réservé à Salim Hamdan ? Selon son avocat, il devra être mis en accusation soit devant une cour martiale, soit devant un tribunal fédéral. Mais, au moins, *"il aura droit à un procès équitable"*, estime-t-il, avant de remercier la Cour.

Corine Lesnes

<http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3222,36-790100@51-723001,0.html>

Corus Nouvelles

Guantanamo : le Canadien Omar Khadr réclame son extradition

Au lendemain du jugement de la Cour suprême des États-Unis stipulant que l'administration Bush a outrepassé ses pouvoirs en ordonnant que les détenus à la prison de Guantanamo soient jugés pour crime

de guerre par des tribunaux militaires, le Canadien Omar Khadr, 19 ans, qui est détenu dans cette prison depuis 2002, réclame son extradition vers le Canada.

Toutefois, les demandes d'extradition doivent être faites par le gouvernement canadien et non par le détenu ou ses avocats.

Rappelons qu'Omar Khadr est soupçonné d'avoir tué un infirmier américain dans une fusillade en Afghanistan alors qu'il avait 15 ans.

http://www.corusnouvelles.com/nouvelle-guantanamo_canadien_omar-16967-2.html

La Libre.be

Guantanamo sous la loupe de Lizin

Ch.Ly.

La sénatrice socialiste belge a remis son rapport sur la prison américaine. Un rapport sur les conditions de détention plutôt que sur le statut d'exception de Guantanamo. Sept détenus sur 440 seraient considérés dangereux.

Guantanamo «continue de nuire gravement à la réputation des Etats-Unis». Il faut donc «démanteler» cette prison le plus vite possible d'ici à décembre 2007. Cette réflexion -que le président américain George W.Bush n'aurait pas reniée- vient d'Anne-Marie Lizin, la présidente du Sénat, dans le rapport qu'elle a transmis hier à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Anne-Marie Lizin (PS) avait visité Guantanamo en mars, en compagnie d'Alain Grignard, le spécialiste belge de l'islam radical, et de Simon Petermann, professeur à l'Université de Liège. Elle avait tenu une conférence de presse avant même de rédiger son rapport.

Ce rapport, le voici: dix-sept pages, dont l'essentiel est une description des conditions de détention, observée sur place ou de source officielle américaine. Depuis le camp X-Ray de sinistre mémoire, Guantanamo a bien changé. Il est divisé en cinq blocs de détention qui peuvent, chacun, accueillir 48 détenus en cellules individuelles. «Une flèche peinte sur le sol indique la direction de La Mecque, écrit la sénatrice belge. Chaque détenu reçoit un exemplaire du Coran dans sa propre langue, un tapis de prière, une misbah, des draps, du savon, une tenue ainsi que des sandales.»

L'appel à la prière est annoncé cinq fois par jour par haut-parleur. Les gardiens -qui seraient copieusement injuriés par les détenus- ne peuvent communiquer avec eux qu'avec des gestes. Parmi les 440 détenus de Guantanamo, sept sont considérés comme dangereux. «Parmi ceux-ci se trouvent notamment un membre d'al Qaeda spécialiste de la formation dans la fabrication d'explosifs» et d'autres «qui ont mis au point un prototype d'engin explosif adapté aux chaussures pour détruire les avions, ainsi qu'une mine magnétique pour attaquer les navires», écrit MmeLizin.

La présidente du Sénat belge suggère aux Américains de mieux partager avec les alliés les renseignements collectés à Guantanamo et à la communauté internationale, de penser à redéfinir, sur le plan juridique, la notion de «combattant» dès lors qu'un pays comme les Etats-Unis s'estime «en guerre» contre le terrorisme.

Washington a décidé

Ce n'est évidemment par un rapport à l'OSCE qui va influencer la position américaine. L'administration Bush a déjà décidé de fermer Guantanamo. Son problème est comment.

La décision de la Cour suprême américaine, jeudi, sur l'illégalité des tribunaux de Guantanamo oblige à cet égard Washington à revoir comment juger les détenus qui ne seraient pas transférés dans leur pays d'origine. Entre 40 et 80 détenus devraient être traduits en justice.

http://www.lalibre.be/article.phtml?id=10&subid=83&art_id=294795

L'Humanité

Coup dur pour la Maison-Blanche

Guantanamo . Devant les abus, la Cour suprême des États-Unis appelle George W. Bush à observer la convention de Genève.

Cela ne pouvait pas tomber plus mal pour un président qui estime que son titre de commandant en chef de guerre contre le terrorisme le met au-dessus des lois et du droit international. Ce désaveu est intervenu à la suite d'une plainte de l'avocat d'un détenu de Guantanamo, Salim Ahmed Hamdan, ancien chauffeur de Ben Laden, enlevé en Afghanistan en 2002. Celui-ci devait comparaître devant une commission militaire, un tribunal spécial, où les procès peuvent avoir lieu hors la présence des accusés, sans que les preuves retenues contre eux soient communiquées à leur avocat. Quatorze des 460 prisonniers sont actuellement dans ce cas. Les autres attendant toujours d'être présentés devant un - tribunal.

La majorité de la Cour suprême - cinq juges contre trois et une abstention - a considéré que ces commissions étaient contraires aux garanties accordées par la loi américaine et que leur statut ne respectait pas la troisième partie de la convention de Genève, celle qui oblige les États signataires - c'est le cas des États-Unis - à traiter les prisonniers de guerre humainement et à bannir la torture. C'est au nom des droits de l'individu, traditionnels aux États-Unis, que ce jugement l'a emporté.

Pour juger les détenus de Guantanamo, la Cour suprême suggère que soient constitués de véritables tribunaux militaires ou que le président présente un projet de loi devant le Parlement. George W. Bush, selon le Washington Post, ne s'attendait pas à une pareille gifle venant d'une cour qu'il croyait avoir verrouillée grâce à ses dernières nominations de juges conservateurs. Il a annoncé que cela ne signifiait pas que des criminels « allaient être lâchés dans les rues ». Et pour l'instant rien n'est à changer à Guantanamo où les travaux de construction du camp n° 6 se poursuivent comme si de rien n'était.

Pourtant, toute la stratégie politique de l'équipe de George W. Bush se trouve mise en cause par l'une des plus hautes autorités de l'État. La Cour suprême lui rappelle qu'il « n'a pas reçu de chèque en blanc du Parlement » et qu'il n'est pas au-dessus des lois. Deux semaines après le suicide de quatre détenus de Guantanamo, ce n'est pas seulement la polémique sur cette zone de non-droit qui rebondit, mais ce sont les décisions prises en secret, sans avoir consulté la Cour spéciale qui en est chargée, de mettre sur écoute tous les citoyens, d'éplucher leurs comptes en banque, et aussi de pratiquer la torture et de créer d'autres zones de non-droit, les prisons secrètes de la CIA établies dans quatorze pays européens. Sans oublier la guerre en Irak lancée grâce à des mensonges avérés. Autant de violation des lois nationales et internationales

À cinq mois d'élections périlleuses qui risquent de faire perdre la majorité au Parti républicain dans les deux chambres, et dans plusieurs gouvernorats, si l'on en croit les sondages, le débat se fait plus rude, alors que sur tous les plans la politique de Bush est l'objet d'un mécontentement général.

Jacques Coubard

<http://www.humanite.presse.fr/journal/2006-07-01/2006-07-01-832722>

7 sur 7

Un texte cet automne pour les tribunaux spéciaux de Guantanamo

Plusieurs sénateurs américains ont assuré, dimanche, que le Congrès présentera un texte cet automne pour régler le flou juridique entourant les détenus de Guantanamo. Saisie par un ancien chauffeur d'Oussama ben Laden, détenu à Guantanamo et inculpé de complot par un tribunal militaire d'exception, la Cour suprême a estimé jeudi que le président George W. Bush n'avait pas le pouvoir d'instaurer cette procédure sans

intervention explicite du Congrès.

Face à ce nouveau revers, le président américain a déclaré que son administration travaillerait avec le Congrès pour "aller de l'avant avec les tribunaux militaires d'exception". "J'ai l'intention de travailler avec le gouvernement, de trouver un moyen de rendre les terroristes responsables de leurs actes, un moyen qui permette qu'ils aient un procès équitable et, s'ils sont reconnus coupables, de les punir justement", a affirmé le sénateur républicain Lindsey Graham. Selon lui, une loi permettant de juger les présumés terroristes devant des tribunaux militaires pourrait être votée dès septembre.

"Chaque prisonnier ennemi, chaque terroriste est habilité à être jugé par un tribunal militaire, pas un tribunal civil", a-t-il estimé. Le sénateur démocrate Jack Reed a précisé que l'opposition démocrate était prête à coopérer avec les républicains et la Maison Blanche. Le sénateur républicain John McCain a indiqué de son côté que les présumés terroristes devaient être jugés par des tribunaux militaires et non des tribunaux d'exception. Il s'est dit confiant sur le moyen de trouver une solution.

http://www.7sur7.be/hlms/cache/fr/det/art_228157.html?wt.bron=homeHVDN